

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 39 (1968)

Heft: 10

Artikel: Chasse et protection

Autor: Boillat, Hubert

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-825232>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chasse et protection

par Hubert BOILLAT

L'un des maîtres à penser de notre époque rappelait, dernièrement, au cours d'une conférence, que « les fins essentielles de la vie humaine sont le culte et la préservation de la beauté, qu'elle soit naturelle ou née de la main de l'homme ; la poursuite de la paix intérieure et de l'harmonie ; la participation active au déroulement de l'évolution ». Or pour qui aime intensément la nature, il est triste de voir cette « participation active » s'amplifier démesurément dans le sens opposé à celui que l'on osait espérer !

Insensible à la merveilleuse harmonie qui se dégage de la nature, l'homme, par l'extension de ses activités industrielles, la fait reculer sans scrupules (en Suisse, 0,66 m² de terre cultivée disparaissent chaque seconde !). C'est que les moyens de destruction sont énormes et que, actuellement, tout semble devoir céder devant des préoccupations d'utilitarisme et devant les sottises imposées par une mode tyannique et sans égards. Faut-il agrandir un quartier résidentiel, récupérer quelques hectares de terre pour un domaine agricole ? Et aussitôt chacun de s'employer à brûler les taillis, déboiser les coteaux, assécher à grands frais le dernier marais de la commune, voire combler la mare toute proche ! Sans respect aucun et sous prétexte que le moindre lopin de terre doit rapporter davantage, on sacrifie froidement les haies, on laboure les dernières jachères, ce qui entraîne la disparition de toute une flore et une faune de première nécessité pour les cultures et les arbres fruitiers notamment.

Ce lourd tribut payé par la végétation aux hommes s'accroît encore par les perturbations apportées au monde animal. Nous pensons ici à certains chasseurs pour qui les plaisirs cynégétiques se mesurent au nombre de pièces abattues... et aux kilos de viande rapportés. Tueurs stupides également celles des automobilistes qui ne cherchent pas à épargner le gibier traversant nos routes, ou celles des promeneurs du dimanche qui, sans penser au mal commis, s'emparent des nids rencontrés, des oisillons en mal de voler, ou pis encore, laissent errer à travers prés et forêts leurs chiens au grand dam de notre faune régionale !

De semblables pratiques sévissent partout et s'étendent sans cesse au détriment de notre monde végétal et animal. Serait-ce que la décadence d'une civilisation se mesurerait au degré de corruption des relations entre l'homme et la nature ? Qu'on ne nous accuse pas de sentimentalité ou de romantisme attardé lorsque nous clamons bien fort qu'il faut préserver, autant que peut se faire, la nature des incontestables méfaits du progrès ! Car il faut que chacun comprenne la nécessité de s'insurger contre les mutilations successives infligées à la nature, ce quelque chose de vivant, ce tout indissociable. Si l'homme toutefois s'acharne à bouleverser des cycles intimement liés, des équilibres en place depuis fort longtemps, et à tous les stades, l'on s'exposera, sans moyens de contrôle, à une succession de réactions en chaîne, « incontrôlables et souvent irréversibles ». L'on ne rompt jamais impunément un équilibre de cette envergure et de cette importance !

Il est vrai que, depuis quelques années, l'on commence de se pré-occupier sérieusement de tous ces problèmes ; toute la presse en parle et démontre, à l'aide d'arguments fort pertinents, ce que doivent être des relations authentiques entre la nature et l'être humain ; ce dernier prend conscience des grands rapports de cause à effet et comprend ainsi, qu'en dernier ressort, il serait la victime du désordre qu'il aurait provoqué.

Au canton de Berne, la nouvelle loi sur la chasse acceptée en 1967 oblige l'Etat à « veiller au maintien et à l'élargissement de l'espace vital ». Dans la pratique, cela se concrétise par les mesures suivantes :

- prise en charge des frais pour la création de zones de protection et de bosquets pour les oiseaux, pour la plantation de buissons au bord des cours d'eau ;
- indemnités pour les mesures destinées à prévenir les dégâts causés par le gibier, pour l'aménagement de places d'agrainage, pour la construction de mangeoires, etc.

D'autre part, il faut également considérer comme des mesures de protection les restrictions de temps et de lieu, celles relatives à la chasse en plein champ, au nombre maximal d'animaux à tirer. Mentionnons aussi les refuges, les réserves naturelles (Combe-Grède, étang de la Gruère...), les régions mises sous protection, telle la vallée du Doubs, et enfin toutes les initiatives prises par la Commission cantonale pour la protection du gibier et appliquées avec succès dans l'arrondissement de chasse du Jura.

Financièrement, toutes ces mesures ne sont possibles que parce que le chasseur verse chaque année, au moment où il prend sa patente d'automne, une contribution modique certes, mais permettant cependant des réalisations de première urgence.

Que ceux donc qui ne voient dans le chasseur qu'un passionné de tir, plus soucieux de comptabiliser ses trophées que d'assouvir une noble passion se détrompent ! Car les problèmes qui se posent au chasseur, au vrai, au pur, au mordu que rien ne rebute, même pas la bredouille possible, sont fort nombreux. Pour lui, la chasse n'est pas qu'un sport ou un simple loisir, mais essentiellement un quelque chose de vital, d'inné, qui se pratique tout au long de l'année ; en automne certes, l'on chasse avec son arme ; ensuite, lorsque l'armement est rangé au plus profond d'un placard, l'on prépare sa prochaine saison en participant plus activement à toutes les mesures prises en vue de sauvegarder et la nature⁺ et son cheptel gibier.

« La nature est un capital dont nous sommes tous actionnaires. » Sans être spécialiste en écologie, il est évident qu'une action d'ensemble s'impose, car, de nos jours, la chasse ne se conçoit plus sans une protection accrue du gibier certes, mais aussi une protection du territoire de chasse et du milieu sylvicole ou champêtre dans lequel se cantonne ce même gibier. C'est dire que le chasseur n'est plus seul et que ses problèmes sont aussi ceux des pêcheurs, des ornithologues, des amis de la nature, des touristes, des forestiers, des agriculteurs, etc. Le dialogue est engagé et doit permettre de trouver un compromis acceptable pour chacun, puisque le but est commun, même si les moyens sont encore parfois différents.

La chasse doit s'exercer dans le sens de la protection. Ce n'est pourtant pas encore évident pour chaque disciple de saint Hubert. D'aucuns n'ont pas l'air de se soucier des mesures recommandées, car ils y voient de nouvelles brimades à l'égard du porteur de fusil. Il est temps, cependant, que cette mentalité de fusilat disparaisse à jamais, et que l'on comprenne que la chasse, ce droit séculaire, n'est pas synonyme d'anéantissement. Nous nous devons de soutenir toutes les organisations soucieuses de sauvegarder la nature, et par là même la chasse.

Pour illustrer, par exemple, cette étroite interdépendance, il suffit de rappeler l'importance des bosquets et des haies victimes depuis quelques années, dans le Jura comme ailleurs, d'essartages abusifs ; cette pratique est non seulement néfaste à la conservation du gibier mais également susceptible de ruiner, à plus ou moins longue échéance, des exploitations agricoles. En effet, lors de grands orages, la terre arable se trouve irrémédiablement entraîné vers le ruisseau ou la rivière voisine.

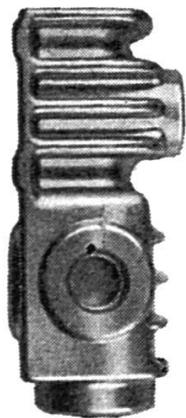
Certes, la situation n'est pas encore catastrophique. Toutefois, il importe maintenant déjà de s'émouvoir des funestes conséquences d'un arrachement inconsidéré de nos haies. Nous comprenons fort bien que quelques haies par trop encombrantes doivent être sacrifiées et le terrain aménagé afin de répondre aux besoins de notre agriculture moderne, intensive et motorisée. Mais entre la suppression judicieuse de certains obstacles au passage et au travail correct des machines aratoires et le déboisement total avec niveling des talus et comblement des fossés, il y a une marge qu'il s'agit de ne pas franchir.

Les conséquences d'un essartage systématique sont multiples. Mentionnons tout d'abord une modification du micro-climat : apparition de gelées blanches, herbage continuellement éventé, degré hygrométrique trop élevé, etc. Moins spectaculaire et beaucoup plus discret, hélas, l'abandon du site par l'avifaune qui y trouvait son content.

La haie, si bénéfique pour l'agriculteur, l'est aussi pour le chasseur qui se plaint de voir, d'année en année, diminuer le gibier. Sans haie, plus question de trouver un lièvre frileusement gîté à l'abri d'un talus bien orienté ! Plus de passages de migrants en octobre qui nous valent de si agréables matinées le long de ces haies bien garnies de petites baies sauvages ! Plus de havre de paix où les animaux peuvent se reproduire en toute quiétude, loin des hommes et de leurs machines, à l'abri aussi des déprédateurs.

La haie, en effet, offre à la fois abri et nourriture ; c'est elle qui maintient la densité du gibier. On ne dira jamais assez que la raréfaction de la perdrix, du faisand et du lièvre est étroitement liée à la suppression des haies, des friches et des brise-vent. Là, les nids n'ont rien à craindre des appareils à faucher et les faisandeaux aiment à se faufiler dans ces ronciers touffus ; blottis sous les branches serrées de l'épine noire, ils résistent mieux aux rigueurs de l'hiver. Par temps de neige, c'est là qu'ils grattent le sol pour récupérer baies et menues graines.

Fouillis de rameaux, milieu bien abrité, riche en insectes, en escargots, les haies abritent les premiers chatons que butinent les abeilles ; une avifaune nombreuse y vit en permanence ; c'est un refuge occa-

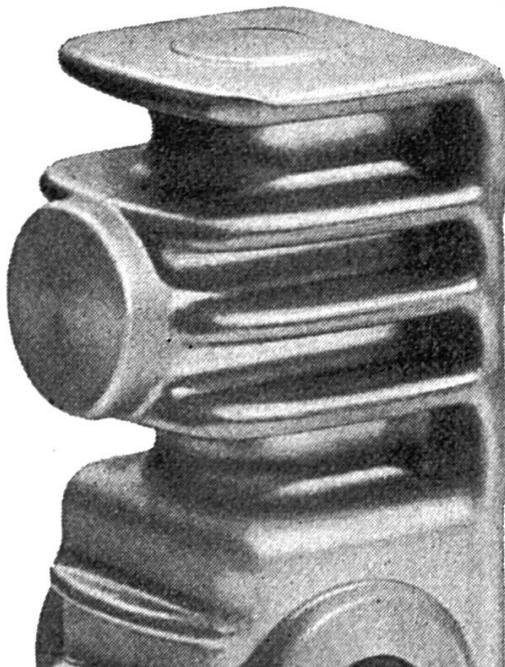


**Les pièces
matricées à chaud
en métal léger**

sont homogènes, résistantes et précises. Livrables à l'état brut ou usiné en ANTICORODAL, AVIONAL et PERUNAL. Rentabilité: séries minima 200 pièces environ.

THÉCLA

Société Anonyme Tél.:
2882 Saint-Ursanne 066-53155



REIFLER & GUGGISBERG, ing. S.A.

Entreprise de construction

BIENNE

Téléphone (032) 4 44 22

24, rue Gottstatt



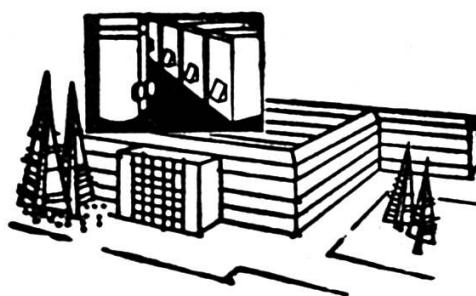
Ponts et chaussées
Voies ferrées
Revêtements de routes
Bâtiments industriels

1407

pārli+cie

Chauffage central
Application de la chaleur
à tout usage
Chauffage par rayonnement
Chauffage au mazout
Climatisation
Installations sanitaires

BIENNE LA CHAUX-DE-FONDS
DELEMONT PORRENTRUY
MALLERAY TRAMELAN
SAINT-IMIER NEUCHATEL



1409

sionnel pour le chevreuil qui en use également comme écran derrière lequel il sait disparaître très rapidement aux yeux du chasseur.

Aussi, il importe que les haies qui subsistent soient protégées afin que nous ne soyons pas obligés d'en replanter d'ici quelques années pour donner une plus-value agricole et cynégétique à nos terrains. D'ailleurs, pour la plupart d'entre nous, pas besoin de tant d'avertissements pour tressailler de toutes nos fibres de nemrods à l'annonce des dangers qui menacent cette passion immémoriale qui nous hante. Nous savons que la chasse est en définitive ce que veulent ceux qui la servent : maléfique si elle ne vise qu'un profit immédiat et des buts bassements matériels, bénéfique si, fortifiant l'individu dans ce qu'il a de plus sacré, à savoir ce besoin de se rapprocher de la nature et de se retrouver aux sources, elle accepte aussi de servir l'homme et la civilisation, luttant ainsi de pair avec d'autres organismes partageant les mêmes soucis.

H. B.

Le Jura et les trafics ferroviaires CFF et BLS en 1967

par Georges MŒCKLI, ancien conseiller d'Etat

Le bulletin de l'ADIJ de janvier 1968 a publié les chiffres des trafics sur quelques lignes intéressant le Jura. On trouvera ci-dessous la documentation complétée par les résultats de 1967 et quelques autres données, que nous pensons être de nature à intéresser les lecteurs.

Le **trafic marchandises CFF total** s'est élevé à 38 584 000 t. en 1967 (1966 : 37 714 000 t.) ; 24,7 %, soit 9 520 000 t. (1966 : 9 014 000 t.), sont du trafic international de transit (21,3 % en 1962). La presque totalité (92 %) de ce trafic de transit se fait en direction ou en provenance de l'Italie (respectivement 66 et 26 %) ; les 8 % restants concernent des trafics France - Autriche - pays de l'Est. Les deux voies d'acheminement Nord-Sud sont d'une importance très inégale : le Gothard absorbe 70,6 % de ce trafic et le Simplon 20,9 % ; la ligne de Delle y participe par 4,1 % et celle de Vallorbe par 3 %.

Les tonnages suivants (chiffres BLS) ont transité par **Delle** pendant les trois dernières années :

	1965 Tonnes nettes	1966 Tonnes nettes	1967 Tonnes nettes
France-Italie	216 191	238 623	282 399
Italie-France	5 756	37 836	24 692
Belgique-Italie	3 241	6 684	34 313
Italie-Belgique	—	120	—
Total	<u>225 188</u>	<u>283 273</u>	<u>341 404</u>
dont France-Italie :			
ferrailles	188 247	190 974	227 883